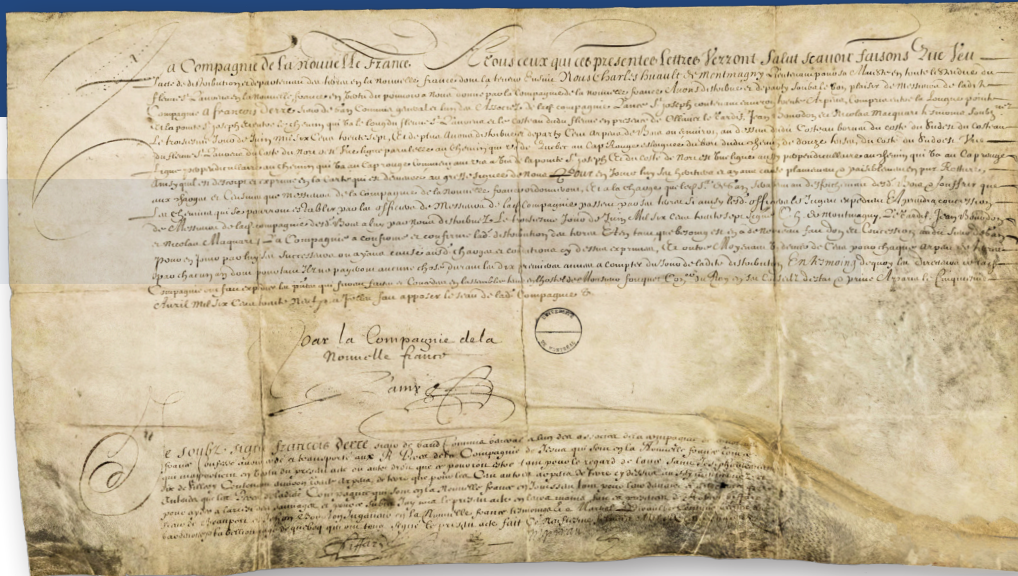


# — LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE : LES DÉFIS DE LA RECHERCHE

par Maxime Gohier, professeur au Département des lettres et humanités de l'UQAR



Concession de l'Anse St-Joseph à François Derré, sieur de Grand, par de Montmagny pour la compagnie de la Nouvelle-France, 5 avril 1639, Archives UdeM, Collection Baby, Série P0058/B1, pièce 11.

**Le patrimoine archivistique de la Nouvelle-France se caractérise par sa richesse et sa diversité, mais aussi par sa grande dispersion dans l'espace et son accessibilité limitée. Typique du contexte colonial, la Nouvelle-France a connu une histoire administrative complexe, tiraillée entre les ambitions et les intérêts de différentes institutions politiques et puissances européennes, qui a contribué à la multiplication des lieux de conservation du patrimoine documentaire légué. Cette dispersion pose d'importants défis aux chercheurs, qui ont longtemps peiné à découvrir et à tirer profit de cette immense richesse. Néanmoins, des solutions se dessinent qui permettent d'envisager une plus grande centralisation et un accès amélioré à la documentation.**

## Un patrimoine dispersé et fragmenté

Parmi les plus importants centres d'archives conservant le patrimoine archivistique de la Nouvelle-France, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) se démarque sans conteste par l'ampleur de ses collections. Créée en 1921 afin d'assurer la conservation des archives du gouvernement du Québec, BAnQ a dès lors hérité des archives des Intendants de la Nouvelle-France, un fonds

comprenant plus de onze mètres linéaires de documents administratifs qui, au lendemain de la Conquête, avait été placé entre les mains du secrétaire civil de la Province of Quebec. Puis, en 1971, BAnQ s'est vu confier les archives de toutes les cours de justice de la Nouvelle-France, dont celles des juridictions royales de Montréal et de Trois-Rivières, de la Prévôté et Amirauté de Québec et du Conseil souverain (devenu le Conseil supérieur) de Québec, soit plus de 65 mètres linéaires de documentation, en plus des quelques tribunaux seigneuriaux (dont le très important bailliage de Montréal). Avec les archives des tribunaux, BAnQ a aussi hérité de tous les greffes de notaires et d'arpenters conservés par ces institutions, une collection d'environ 160 greffes notariaux (dont certains comptent jusqu'à 12 200 actes!) et 35 greffes d'arpentage<sup>1</sup>. Au total, ce seraient donc plus de 1 600 000 pages de documents administratifs de la Nouvelle-France (sans compter les nombreux fonds d'archives privés) qui seraient entreposées dans les voûtes de BAnQ, essentiellement à Québec, Trois-Rivières et Montréal<sup>2</sup>.

Bien que moins imposantes en quantité, les collections nord-américaines des Archives nationales d'outre-mer (ANOM), à Aix-en-Provence, sont tout de même d'une importance capitale pour l'histoire de la Nouvelle-France puisqu'elles contiennent les correspondances « officielles » entre les administrateurs coloniaux et les autorités métropolitaines (le roi et le secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies). Les principales séries de correspondance →